



## DECLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DES ADD CONSTITUEES EN INTERSYNDICALE

Madame la Directrice

Le 5 juillet dernier, Monsieur le Président du COMEX a reçu les organisations syndicales représentatives ADD en votre présence.

Ce rendez-vous avait été sollicité pour exposer leur vision des enjeux de la négociation en cours sur la classification des emplois et du dispositif de rémunération des agents de direction dont ils sont les portes paroles.

Depuis de longs mois, nous insistons, en effet, sur la nécessité d'instaurer entre nous un vrai dialogue social tant du point de vue de la méthodologie de négociation - elle gagnerait à ne pas être confondue avec celle d'une chambre d'enregistrement- que des réponses à apporter aux attentes des agents de direction que nous représentons.

Nous nous sommes heurtés à des approches séquentielles et à un cadrage dont nous venons de prendre enfin connaissance qui s'avère, *in fine*, très en deçà de ce qui peut être considéré comme une vraie réforme au regard de la non évolution des dispositions conventionnelles relatives aux ADD depuis près de 20 ans.

Le projet de classification qui nous est soumis n'est pas au rendez-vous des enjeux du régime général et des attentes de ses agents de direction.

Nous réitérons auprès de vous notre impossibilité à souscrire en faveur de ces derniers à des propositions pérennes dont seulement un quart d'entre eux bénéficieraient alors que l'évolution des missions et des responsabilités les a tous impactés. Nous demandons à cet égard un chiffrage précis de l'impact de cette mesure pour éclairer chaque agent de direction.

Nous observons, au demeurant, que les mesures complémentaires proposées, aussi intéressantes soient elles, ne sont pas de nature à compenser cette situation. De surcroit, certaines propositions sans aucun impact financier sont écartées sans aucune autre forme de discussion.

Vingt années après son entrée en vigueur, il n'est pas possible de se limiter à des adaptations timides du protocole d'accord de 2005 qui ne prendraient pas en compte les évolutions des réseaux et l'extension du champ des responsabilités qu'elles induisent sur l'exercice des fonctions des ADD. Les propositions émises par l'employeur ne sont pas de nature à

promouvoir la mise en place d'une classification pérenne , susceptible d'être attractive pour les agents de direction, voire même, de garantir leur fidélisation

Malgré la qualité de l'écoute de Monsieur le président du Comex, il ne nous a pas rassuré sur d'éventuelles évolutions encourageantes.

Comme vous le savez, nous avons saisi également le Directeur de la Sécurité sociale et un rendez-vous est fixé avec ce dernier cet après-midi postérieurement à la présente RPN.

Après concertation lors d'une réunion intersyndicale qui s'est tenue le 8 juillet, les organisations syndicales signataires de la présente déclaration, fidèles à leur esprit constructif et à leur sens des responsabilités , ont considéré qu'il était difficile de poursuivre les échanges en l'état, ce pourquoi elles ne participeront pas à cette RPN et nous vous demandons par conséquent d'y surseoir.

**SNPDOS CFTD**

Alain Jozroland

**SNPDOSS CFE-CGC**

Mireille Dispot

**SNADEOS- CFTC**

Benoit Volkoff

**UNSA-ADOSS**

Vincent Leprince

**SNFOCOS**

Bruno Gasparini